



Conseil communal du 30/06/2026

Réponse à l'interpellation n°30 :

« La propreté à Saint-Josse ; Interpellation introduite par Mme KASKO Sofia, Conseillère communale PS - report du 24/06/2026 (ordre du jour complémentaire) »

Madame la Conseillère,

Soulignons d'emblée que nous avons été la dernière commune à offrir ce service aux habitants et que des alternatives sont présentes au niveau régional.

Les habitants de Saint-Josse peuvent désormais accéder à l'ensemble des Recyparks régionaux ouverts à tous les Bruxellois.

Quatre sites sont accessibles à proximité : le Recypark Buda à Neder-Over-Heembeek, le Recypark Demets à Anderlecht, ainsi que les Recyparks Humanité et Sud à Forest.

Par ailleurs, le service d'enlèvement des encombrants à domicile est désormais assuré directement par la Région de Bruxelles-Capitale via Bruxelles-Propreté. Les demandes d'enlèvement peuvent être introduites auprès de cet organisme via le numéro gratuit 0800/981.81.

Afin d'accompagner cette transition et de mieux informer la population, une nouvelle brochure d'information est actuellement en cours de finalisation et sera prochainement distribuée en porte-à-porte à l'ensemble des habitants de la commune. Ces informations sont également disponibles sur le site internet communal.

De plus, le service Propreté publique oriente systématiquement les citoyens qui prennent contact par téléphone ou par courriel vers les dispositifs régionaux compétents.

Je tiens également à saluer le travail quotidien des agents de la Propreté publique et des équipes de terrain qui œuvrent sans relâche pour maintenir la commune propre.

Malgré ces efforts, certaines problématiques persistent, notamment les dépôts clandestins et les sacs-poubelles éventrés, dont les conséquences sont particulièrement visibles lors des périodes de fortes chaleurs.

Face à cette situation, plusieurs mesures ont été mises en œuvre afin de renforcer les contrôles et la lutte contre les incivilités.

Deux agents constatateurs ont été désignés au sein du service Propreté publique en 2026, permettant une intervention plus rapide à la suite des signalements et des constats de dépôts sauvages.

Des opérations de contrôle conjointes avec les services de police sont organisées à raison de deux actions par mois, tandis que d'autres opérations ciblées de contrôle et de verbalisation sont en cours de programmation.

Cette politique de fermeté se traduit également par l'adoption d'un nouveau règlement-taxe en matière de propreté publique.

Celui-ci constitue une réponse concrète et forte aux incivilités qui affectent le cadre de vie des habitants.

Le règlement élargit les catégories d'infractions susceptibles d'être sanctionnées et prévoit une augmentation significative des montants des taxes applicables aux auteurs de dépôts clandestins et autres atteintes à la propreté publique.

L'objectif est double : renforcer l'effet dissuasif des sanctions et responsabiliser davantage les contrevenants afin de préserver durablement la qualité de l'espace public.

S'agissant plus particulièrement des huiles de cuisson usagées, la Commune est consciente que les possibilités de dépôt restent encore méconnues d'une partie de la population.

Trois points de collecte OlioBox sont actuellement accessibles sur le territoire communal : rue Verte 42, rue Musin 3 et rue du Moulin 41. Ces dispositifs permettent aux habitants de déposer leurs huiles alimentaires usagées en vue de leur recyclage.

Les huiles de friture peuvent également être déposées auprès des camions Proxy Chimik de Bruxelles-Propreté, qui collectent les déchets chimiques ménagers.

Ces permanences sont organisées régulièrement sur la place Saint-Josse ainsi que sur la place Quetelet selon un calendrier communiqué par Bruxelles-Propreté et relayé sur le site internet communal.

Le flyer qui sera distribué dans les boîtes aux lettres rappelle aussi ces possibilités.

La Commune poursuit par ailleurs ses réflexions afin d'étendre le réseau de collecte, tout en veillant à prévenir les nuisances qui peuvent parfois être associées à ce type d'installation lorsqu'elle est implantée dans l'espace public sans surveillance particulière.

Enfin, afin d'améliorer encore l'accessibilité des services de collecte et de recyclage, une nouvelle brochure consacrée à la propreté publique est actuellement en cours de conception. Celle-ci rassemblera l'ensemble des informations utiles relatives aux encombrants, aux déchets spécifiques, aux points de collecte et aux services disponibles sur le territoire communal.

La Commune a également sollicité Bruxelles-Propreté afin d'accueillir sur son territoire des Recyparks mobiles. Malgré l'intérêt de cette solution, Bruxelles-Propreté n'a malheureusement pas été en mesure de répondre favorablement à cette demande pour l'année 2026 et indique que cette possibilité semble également peu probable pour 2027.

Le Collège continuera néanmoins à travailler avec les partenaires régionaux afin d'améliorer les solutions offertes aux habitants et de renforcer les actions en faveur d'une commune plus propre, plus agréable et plus respectueuse de son environnement.